



Réunion du groupe de travail « Sentiers » du site Natura 2000 de la « Vallée du Canut » Compte-rendu de la réunion du 02 décembre 2015

Étaient présents :

- Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels, Chargée de mission N2000
- Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- Nicolas BRIAND, Département d'Ille-et-Vilaine, agence des Vallons de Vilaine, chef de chantier ENS
- Florian GUERINEAU, technicien - Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Robert HOULLIER, Associations « Le pont de pierres » et « Libre Canut »
- Bernard HOUSSAIS, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Kristelle JUILLET, communauté de commune Vallons de Haute Bretagne Communauté
- Loïc LERAY, Conseiller municipal de GUIGNEN
- Jean-Paul RIU, maire de Baulon
- Robert TOURNEDOUET, Association « Baulon sentiers nature »
- Terokasy RADIO, Chargée de Natura 2000 - DDTM 35
- Monique VIGNE, Association « Le pont de pierres »

Ordre du jour

1. Discussion autour des fiches du guide de randonnée du Pays des Vallons de Vilaine ;
2. Discussion sur la création d'une éventuelle nouvelle boucle
3. Questions diverses

Tour de table

Discussion autour des fiches du guide de randonnée du Pays des Vallons de Vilaine

Armelle ANDRIEU présente les nouvelles fiches descriptives des boucles de randonnée empruntant des sentiers sur la vallée du Canut. À savoir, le circuit des landes sur la commune de Lassy et le circuit des landes de Calfort sur la commune de Goven qui figuraient déjà dans l'ancien guide ; et le nouveau circuit des trois vallées au départ de Baulon, boucle proposée par l'association Baulon Sentier Nature lors du précédent groupe de travail de mars 2015. Ces fiches sont issues de la réactualisation du guide de randonnée du Pays des Vallons de Vilaine. Il est en cours d'impression mais il est sans doute possible encore de modifier quelques fiches.

Monique VIGNE s'étonne de voir figurer sur ces fiches de randonnée un témoignage d'un éleveur et des encarts publicitaires.

Florian GUERINEAU ajoute que le tracé de la variante sur le circuit des trois vallées n'est pas tout à fait exact et pourrait induire le randonneur en erreur.

Loïc LERAY ajoute qu'il est très compliqué de savoir quelle structure est compétente en termes de randonnée et surtout de savoir qui fait quoi. Armelle ANDRIEU précise que les équipes techniques des ENS de l'agence départementale des Vallons de Vilaine entretiennent les sentiers à l'intérieur de la zone de préemption de la vallée du Canut. En dehors de cette zone, c'est la communauté de communes qui est assurée cette compétence.

Monique VIGNE confirme que le balisage du circuit des landes au départ de Lassy a été réactualisé récemment. Conformément à la charte de balisage du comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine, la couleur jaune a été choisie.

Armelle ANDRIEU conclut en demandant aux membres du groupe de travail de lui faire parvenir les remarques sur ces fiches pour transmission à Aurélie MARTEL, en charge de l'actualisation du guide de randonnée au Pays des Vallons de Vilaine.

Création d'une éventuelle nouvelle boucle

Loïc LERAY confirme le souhait de la commune de Guignen de créer une boucle de randonnée sur le secteur de la Ragotière.

Armelle ANDRIEU ajoute que la commune de la Chapelle-Bouëxic souhaite également créer une boucle de randonnée sur le secteur sud de la vallée mais qu'aucun représentant n'a pu être présent à cette réunion du groupe de travail. Elle précise que l'objectif premier de création de boucle de randonnée sur la vallée du Canut était à l'origine de canaliser le public sur certains sentiers en ne communiquant plus que sur ces circuits. Les autres sentiers étant à destination des locaux et ne faisant l'objet d'aucune communication. Or, il existe déjà trois circuits de randonnée sur la vallée. En créer deux autres reviendrait en fin de compte à communiquer sur tous les sentiers validés sur le Canut. Il conviendrait ainsi de se mettre d'accord sur une seule boucle commune sur la Chapelle-Bouëxic et Guignen.

Robert TOURNEDOUET présente pour exemple une carte d'un circuit de randonnée organisé par Baulon Sentier Nature sur ces deux communes.

Kristelle JUILLET confirme que les randonneurs ne se posent pas la question de savoir si le circuit est sur telle ou telle commune, du moment que la boucle est intéressante.

Monique VIGNE confirme que les randonneurs sont également très demandeurs de petits circuits de moins de 10 km. Proposer une boucle allant de la Ragotière sur Guignen au Brûlay sur la Chapelle-Bouëxic pourrait plaire aux marcheurs.

Loïc LERAY s'interroge sur la possibilité de créer une passerelle en aval du ruisseau de Bélouze afin de traverser le court d'eau et rejoindre les sentiers plus au nord. Florian GUERINEAU précise qu'il convient d'être prudent et de veiller aux contraintes hydrauliques lors de la création d'une passerelle, afin qu'elle ne soit pas fragilisée par les crues. Armelle ANDRIEU explique que le passage à gué du cours d'eau est possible en période d'étiage. Elle propose soit de créer la passerelle pour rejoindre plus facilement les sentiers situés au nord de la vallée et dans ce cas, de ne pas créer de boucle de randonnée dans le secteur sud pour ne pas attirer trop de monde ; soit de créer une boucle entre la Ragotière et le Brûlay mais ne pas créer de passerelle pour ne pas induire d'erreurs dans le cheminements des randonneurs sur la boucle.

Questions diverses

Armelle ANDRIEU transmet à Jean-Paul RIU et Loïc LERAY l'arrêté-type interdisant la circulation des engins à moteur afin que les communes prennent l'arrêté à la fois sur les chemins communaux de la vallée du Canut mais également sur la commune. En effet, la plupart des sentiers étant interdit sur le Canut, il y a une surfréquentation des chemins communaux par les engins à moteurs.

Nicolas BRIAND confirme qu'il y a moins de fréquentation ces derniers mois sur le Canut du fait d'une campagne active de verbalisation par l'ONCFS. Il précise que les agents assermentés distribuent en général un timbre-amende d'une valeur de 135 €. Les personnes circulant sur le secteur de l'arrêté de protection de biotope sur les landes blanches sont envoyées au tribunal.

Monique VIGNE souhaite savoir si le sentier reliant la vallée au nouveau parking départemental est inscrit au PDIPR. Armelle ANDRIEU précise qu'elle va se renseigner auprès de Catherine BASILE, en charge du PDIPR au service espaces naturels du Département d'Ille-et-Vilaine.

Relevé de décision

Le groupe de travail propose d'organiser une réunion technique entre les communes de la Chapelle-Bouëxic et Guignen, les associations locales de randonnée, la communauté de communes et le Pays des Vallons de Vilaine afin de proposer un projet commun de circuit de randonnée sur le secteur sud de la vallée du Canut.

Il est entendu en groupe de travail que cette boucle sera proposée au prochain COPIL pour validation.

Les sentiers qui avaient été considérés comme « à fermer » par le comité de pilotage en 2013 sont toujours matérialisés sur le terrain. Le groupe de travail a proposé des secteurs à fermer, soit par la pose de panneau de sensibilisation, soit par le biais de plantation d'arbustes épineux locaux. Ces secteurs sont présentés sur la carte située en annexe.

Annexe 1 : Localisation des secteurs où réaliser des aménagements pour fermer les sentiers

Actualisation des sentiers ouverts au public - Vallée du Canut
- Groupe de travail du 22 octobre 2013 -

